



Fondation Médecins Sans Frontières

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Fondation Médecins Sans Frontières

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de la Fondation Médecins Sans Frontières,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Médecins Sans Frontières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes 6 « Principes, règles et méthode du CROD » et 7 « Compte d'emploi des ressources » de l'annexe aux comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Isabelle Tracq-Sengeissen

Joël Fusil

ETATS FINANCIERS FONDATION MSF

31 décembre 2022



LA FONDATION
Terrain d'innovations.

BILAN FONDATION MSF 2022

En milliers d'euros	ACTIF			
	Brut	Amort.	Net 2022	Net 2021
Concessions, brevets, licences et valeurs similaires	32	32	0	0
Immobilisations incorporelles	32	32	0	0
Terrains	0		0	3 349
Constructions	0	0	0	9 432
Installations techniques, matériel et outillage industriels	62	27	35	4 497
Immobilisations en cours	0		0	118
Immobilisations corporelles	62	27	35	17 396
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	100	0	100	100
Autres	5	0	5	5
Immobilisations financières	5	0	5	5
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	200	59	141	17 502
Créances clients, usagers et comptes rattachés	531	0	531	137
<i>Créances sur entités du groupe MSF France</i>	<i>531</i>	<i>0</i>	<i>531</i>	<i>137</i>
Créances reçues par legs ou donations	30	0	30	30
Autres créances	1 054	0	1 054	7
<i>Autres créances</i>	<i>15</i>	<i>0</i>	<i>15</i>	<i>7</i>
<i>Grants à recevoir</i>	<i>1 039</i>	<i>0</i>	<i>1 039</i>	<i>0</i>
Créances	1 614	0	1 614	173
Valeurs mobilières de placement	2 443	0	2 443	4 269
Disponibilités	1 338	0	1 338	1 532
Charges constatées d'avance	0	0	0	36
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 395	0	5 395	6 010
Ecarts de conversion actif	1	0	1	1
TOTAL ACTIF	5 596	59	5 537	23 512

En milliers d'euros	PASSIF	
	2022	2021
Dotation initiale	807	807
Dotation statutaire	47	47
Fonds propres sans droit de reprise	854	854
Réserves d'investissement	3 613	3 834
Fonds Générosité Publique	2 185	2 222
Autres réserves	744	285
Réserve	6 542	6 341
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 701	201
Situation nette	3 695	7 396
Subventions d'investissement	0	1 229
TOTAL FONDS PROPRES	3 695	8 625
Fonds reportés liés aux legs ou donations	124	124
Fonds dédiés	328	695
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES	452	819
Provisions pour charges	1	1
TOTAL PROVISIONS	1	1
Emprunts et dettes financières diverses	0	6 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	890	7 589
<i>Dettes sur entités du groupe MSF France</i>	<i>540</i>	<i>6 638</i>
<i>Dettes sur entités du mouvement MSF</i>	<i>45</i>	<i>31</i>
<i>Dettes fournisseurs</i>	<i>306</i>	<i>920</i>
Dettes des legs ou donations	6	6
Dettes fiscales et sociales	408	345
Autres dettes	83	127
<i>Autres dettes</i>	<i>30</i>	<i>0</i>
<i>Grants à reverser</i>	<i>52</i>	<i>127</i>
Dettes	1 387	14 068
TOTAL DETTES	1 387	14 068
Ecarts de conversion passif	2	0
TOTAL PASSIF	5 537	23 512

COMPTE DE RESULTAT FONDATION MSF 2022

en milliers d'euros		2022	2021
Ventes de biens et services		399	592
Produits de tiers financeurs		3 586	2 640
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		2 547	2 317
<i>Dons manuels</i>		2 437	2 111
<i>Mécénats</i>		101	199
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		9	7
<i>Contributions financières</i>		1 039	323
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		1	0
Utilisations des fonds dédiés		505	345
Autres produits		415	112
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	4 905	3 689
Autres achats et charges externes		1 646	1 013
Aides financières		377	261
Impôts, taxes et versements assimilés		178	143
Salaires et traitements		1 150	930
Charges sociales		525	436
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		472	669
Dotations aux provisions		1	1
Reports en fonds dédiés		139	84
Autres charges		13	21
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	4 501	3 557
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		404	132
Autres intérêts et produits assimilés		9	8
Différences positives de change		2	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	(III)	11	8
Différences négatives de change		1	1
TOTAL CHARGES FINANCIERES	(IV)	1	1
2. RESULTAT FINANCIER	(III - IV)	10	7
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		415	139
Sur opérations de gestion		369	0
Sur opérations en capital		12 676	63
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	(V)	13 045	63
Sur opérations de gestion		0	0
Sur opérations en capital		17 160	63
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VI)	17 160	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-4 116	63
TOTAL DES PRODUITS	(I + III + V)	17 961	3 760
TOTAL DES CHARGES	(II + IV + VI)	21 662	3 558
EXCEDENT OU DEFICIT		-3 701	201
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat		118	0
TOTAL		118	0

ANNEXES 2022

DES COMPTES SOCIAUX

DE LA FONDATION MSF

(EN K EUROS)

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conformément à la décision de son Conseil d'Administration du 15 mars 2022, la Fondation a transféré à l'Association MSF, par donation en date du 13 juillet 2022, l'ensemble immobilier de Mérignac comprenant les installations de la plateforme logistique de MSF exploitée par MSF Logistique ainsi les immobilisations relatives au Centre Jacques Pinel, structure dédiée aux formations MSF.

Le patrimoine immobilier objet de la donation à l'Association MSF comprend un terrain de 82 306 m², sis à Mérignac, et inclut l'ensemble des bâtis construits sur ce terrain dont la valeur comptable a été valorisée à 17M€ au 31/12/2021.

2. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

La Fondation Médecins Sans Frontières est née à l'initiative de l'Association MSF. Elle abrite depuis 1999 une structure unique dans le monde des ONG : le Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (CRASH) qui anime le débat sur les enjeux, les contraintes, les limites et portant, les dilemmes de l'action humanitaire.

Depuis 2015, La Fondation MSF ancre son action dans le changement de pratiques à grande échelle. Pour atteindre cet objectif, ses projets se concentrent sur trois domaines principaux :

- Innovation technologique : elle développe des solutions aux problèmes de terrain basée sur des innovations technologiques,
- Recherche médicale appliquée : pour valider de nouveaux protocoles médicaux, elle soutient la recherche médicale menée par d'autres acteurs institutionnels. Ces recherches, réalisées sur le terrain, sont choisies pour leur potentiel transformatif,
- La connaissance humanitaire : au sein de La Fondation, le CRASH vise à stimuler le débat et la réflexion critique sur les pratiques de terrain et plus généralement sur le monde humanitaire.

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux *Etats financiers FONDATION MSF 31 décembre 2022*

hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par :

- Le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Nouveau Plan Comptable Général modifié par le règlement 2016-07 du 04 novembre 2016.

L'activité de la Fondation est intégrée à 100% dans les comptes combinés du Groupe Médecins Sans Frontières France, ainsi que dans les comptes combinés de Médecins Sans Frontières International, appelé Mouvement MSF

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du Règlement CRC n° 2004-06 (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

Les durées d'amortissement pratiquées sont présentées dans le tableau ci-dessous par composant .

Terrains	Non amorti
Structure / Façade	15 - 60
Constructions	20
Agencements/Aménagements	10 - 30
Honoraires sur travaux*	40
Installations générales	10 - 30
Equipements techniques	5 - 30
Matériel de bureau	5
Matériel informatique	5
Mobilier de bureau	5

*Les honoraires sur travaux, considérés comme accessoires à l'actif principal sont enregistrés en immobilisations corporelles. Il a été choisi, compte tenu de leur caractère transversal, de ne pas les ventiler sur les actifs principaux mais de les identifier comme composant à part entière amortissable sur la durée moyenne des principaux composants soit 40 ans.

3.2 Libéralités

Les biens et dettes reçus par legs, y compris les frais notariés, sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Conseil d'Administration, en l'absence de condition suspensive.

En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Des dettes grevant le bien transféré y compris des frais de notaires afférents ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

Le montant des produits non encore encaissés à la clôture de l'exercice est neutralisé par une charge équivalente dont la contrepartie est un passif au bilan dans la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont apurés au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie un produit d' « Utilisation de fonds reportés ».

Les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, qui surviennent après la date d'acceptation sont directement inscrits en compte de résultat dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations » sans qu'ils viennent amender les sommes inscrites au bilan.

Sur décision du Conseil d'Administration de la Fondation, les valeurs des actifs et des passifs du legs ou de la donation, valorisés et comptabilisés à la date d'acceptation, peuvent être corrigés sur la base d'informations obtenues postérieurement à la date d'acceptation de la libéralité. Les montants inscrits en fonds reportés au titre de cette libéralité s'en trouveront corrigés d'autant.

En cas de perte de valeur des éléments d'actifs non réalisés, des dépréciations sont constatées.

Enfin, la gestion temporaire d'un bien légué ou donné, entraîne la comptabilisation en résultat d'exploitation des loyers perçus et des charges de fonctionnement correspondantes.

3.3 Créances

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsqu'elles présentent un risque de non-recouvrement.

3.4 Grants

La Fondation présente à son actif la rubrique « Grants à recevoir » et à son passif la rubrique « Grants à reverser ». Ces rubriques comptabilisent les versements attendus d'autres entités MSF ou à faire à d'autres entités MSF. Ces flux sont encadrés par des conventions et décisions des Conseils d'Administration respectifs des entités MSF concernées.

3.5 Valeurs mobilières de placement

En cours d'exercice, la comptabilisation des plus ou moins-values réalisées sur les valeurs mobilières de placement s'effectue selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». En fin d'exercice la Fondation vend et rachète

immédiatement ses placements afin de les valoriser au dernier cours connu à la date de la clôture de l'exercice.

3.6 Conversion des devises étrangères

Les créances en devises et les dettes en devises sont valorisées aux taux officiels du 31 décembre de l'exercice. Il en résulte des écarts de conversion qui, en cas de perte latente, impliquent la comptabilisation d'une provision pour pertes de change.

Les placements souscrits en devises étrangères, les avoirs en devises détenus en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) sont valorisés aux taux officiels du 31 décembre de l'exercice. Il en résulte des écarts de change passés en gains et/ou pertes de change au compte de résultat.

3.7 Disponibilités

Les disponibilités comprennent des comptes de banques et de caisses.

Les dons reçus en chèques jusqu'à fin janvier de l'année suivante et datés de l'année de clôture, sont rattachés aux recettes de l'exercice clos et inscrits en dons remis à l'encaissement à la clôture de l'exercice.

3.8 Fonds propres

Les fonds propres se composent :

- De la dotation initiale de la Fondation MSF ;

La dotation initiale est considérée comme un ensemble d'actifs non consommables et aliénables classée dans un compte unique. La dotation initiale d'un montant de 807 K euros a été isolée en valeur de placement.

- De la dotation statutaire de la Fondation MSF ;

Selon l'article 12 des statuts de la Fondation, est prévue la constitution d'une dotation statutaire accrue du produit des libéralités acceptées sans affectation spéciale ou dont le donateur ou le testateur ne prescrit pas l'affectation et dont la capitalisation aura été décidée par le conseil d'administration. Elle est également accrue d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaire au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du conseil d'administration. Cette dotation statutaire d'un montant de 47 K euros a été isolée en valeur de placement.

- Des réserves d'investissement ;

Elles correspondent aux fonds issus de la générosité du public reçus des sections du mouvement Médecins Sans Frontières pour les agrandissements successifs du site logistique de MSF situé à Mérignac en France et exploité par MSF Logistique. Elles ont donc comme contrepartie des immobilisations corporelles. Elles sont mouvementées par affectation du résultat en fin d'exercice, à la hausse lors de nouveaux financements et à la baisse pour la part des dotations aux amortissements des actifs financés. Elles matérialisent ainsi la valeur nette comptable des immobilisations financées par ces tiers.

- De fonds de générosité du public ;

Le fonds de générosité du public correspond au montant des fonds non affectés et non utilisés issus de la générosité du public tel que présenté dans le Compte d'Emploi des Ressources.

- Des autres réserves ;

Elles sont mouvementées de l'affectation du résultat de l'année précédente.

Le résultat de la Fondation MSF dégagé à la clôture de l'exercice est affecté par décision du Conseil d'administration :

- À la dotation statutaire selon les dispositions décrites dans les statuts de la Fondation Au fonds de générosité du public à hauteur des fonds issus de la générosité du public non affectés et non utilisés présentés dans le CER ;
 - Aux réserves d'investissement pour la part relative à l'amortissement annuel des agrandissements du site de Bordeaux, et aux nouveaux financements reçus ;
 - Aux autres réserves pour le solde.
- Des subventions d'investissement ;

Elles concernent les subventions attribuées par des organismes publics qui ont financé l'agrandissement du site de Mérignac. Les subventions d'investissement sont enregistrées au passif du bilan dès notification de la décision d'attribution à la Fondation et en fonction de leur affectation aux biens. Une reprise des subventions au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement des biens acquis ou créés au moyen de la subvention, pour un montant proportionnel aux dotations aux amortissements des immobilisations ainsi financées.

3.9 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018. Lorsque des fonds sont affectés par des testateurs, des donateurs, des fondateurs ou des tiers à des projets définis, la partie des ressources non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés ». Ceci matérialise comptablement l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés » inscrit au compte de résultat.

3.10 Provisions pour risques

La Fondation applique les règles de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges (CRC n°2000-06). Ces provisions permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant ne peuvent être déterminés précisément.

Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si la Fondation a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources.

Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation des ressources nécessaires à l'extinction des obligations. Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de l'analyse de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances de réalisation.

3.11 Présentation du compte de résultat

Le modèle de compte de résultat adopté par la Fondation est conforme au règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes

morales de droit privé à but non lucratif.

3.12 Résultat financier

Le résultat financier sur les valeurs mobilières de placement est comptabilisé conformément aux règles relatives à la détermination des plus ou moins-values réalisées et des moins-values latentes précisées au point 3.5 "Valeurs mobilières de placement" et 3.6 "Conversion des devises étrangères".

Le résultat financier sur les opérations de change provient de l'effet de la réévaluation au cours de clôture des comptes de banque et caisse en devises étrangères,

Les écarts de change générés lors du règlement des créances et des dettes en devises en raison des différences de taux de change constituent des charges et produits d'exploitation.

3.13 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice ne représentent pas un montant significatif. Elles ne font l'objet d'aucune provision dans les comptes annuels de la Fondation ("Engagements en matière de pensions et de retraites").

Les indemnités de fin de carrière sont calculées selon la méthode des unités de crédit projetées qui consiste à projeter les droits acquis par chaque salarié à la date de son départ en retraite. Le calcul tient compte de l'inflation des salaires et de la probabilité que le salarié soit toujours dans les effectifs à la date de son départ retraite.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de : 62 ans
- Taux moyen d'augmentation de salaire : 5.20 %
- Taux d'actualisation : 3.77 %
- Taux moyen de rotation du personnel de 8.33 %
- Taux de charges sociales : 56.59 %

3.14 Régime fiscal

La Fondation reconnue d'utilité publique n'est pas assujettie aux impôts commerciaux pour ses activités.

4. DETAIL DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Détail de l'actif

Détail des immobilisations et des amortissements

En milliers d'euros	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS					
	Montant brut en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Donation	Montant brut en fin d'exercice	Cumul en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Donation	Cumul en fin d'exercice	Montant net en fin d'exercice
Concessions/licences	32	0	0	0	32	32	0	0	0	32	0
Immobilisations incorporelles	32	0	0	0	32	32	0	0	0	32	0
Terrains	3 349	0	0	-3 349	0						0
Constructions	14 313	0	0	-14 313	0	4 882	219	0	-5 100	0	0
Installations et divers, aménagements	7 688	0	0	-7 688	0	3 491	214	0	-3 705	0	0
Matériel, mobilier, informatique	345	6	0	-289	62	45	39	0	-57	27	35
Immobilisations en cours	118	0	0	-118	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	25 814	6	0	-25 758	62	8 418	472	0	-8 863	27	35
TOTAL	25 846	6	0	-25 758	94	8 450	472	0	-8 863	59	35

La Fondation MSF a transmis par acte de cession gratuit son patrimoine immobilier à l'Association MSF.

Voir règles et méthodes : 1

Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Au 31 décembre 2022, les actifs de la Fondation comprennent des biens immobiliers légués et non encore cédés pour une valeur totale estimée à 100 K€.

Voir règles et méthodes : 3.2

Créances sur entités du groupe MSF France

En milliers d'euros	Montant brut en début d'exercice	Augmentation	Montant brut en fin d'exercice
MSF France	86	149	235
MSF Logistique	50	246	296
Total	137	395	531

L'ensemble de cette créance est à moins d'un an.

Autres créances

En milliers d'euros	Montant brut en début d'exercice	Montant net en fin d'exercice
Fournisseurs débiteurs	1	0
Avances et prêts au personnel	0	3
Organismes sociaux	0	7
Etats, Impôts & Taxes Assimilées	6	6
Débiteurs divers	0	0
Autres créances	7	15
Grant à recevoir	0	1 039
Total	7	1 054

L'ensemble de cette créance concerne principalement un Grant à recevoir de l'Association MSF pour financer en grande partie le projet Antiobiogo.

Valeurs de placement et disponibilités

Le portefeuille de placements de la Fondation au 31 décembre 2022 est constitué de 3 livrets d'épargne Euros pour

une valeur comptable de 2 443 K€.

Un nouveau livret a été ouvert durant l'année 2022 pour isoler la dotation initiale de 807K€ et la dotation statutaire de 47K€ pour une valeur totale de 854 K€.

Les 1 338 K euros de disponibilités de la Fondation incluent 336 K€ de dons à l'encaissement.

En milliers d'euros	Montant brut en début d'exercice	Montant net en fin d'exercice
Compte livret	4 218	1 538
Livret A	51	51
Credit Mutuel Livret Triplex dot	0	854
Total Valeurs mobilières de placement	4 269	2 443
Banques et CCP - Fondation MSF	959	701
Banques et CCP - Fondation Abrisée - FIFHA	342	301
Dons à l'encaissement - Fondation MSF	201	306
Dons à l'encaissement - Fondation Abrisée - FIFHA	30	30
Disponibilités	1 532	1 338

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 180 euros, qui concernent une facture fournisseur.

4.2 Détail du passif

Détail des fonds propres

En milliers d'euros	EXERCICE PRECEDENT									Montant en début d'exercice après affectations du Conseil d'Administration Montant
	Montant en début d'exercice		Affectation du résultat de l'exercice précédent			Mouvement des réserves de l'exercice précédent (financement des investissements)				
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Dont NON générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Dont NON générosité du public		
Dotation initiale	807	0	0	0	0	0	0	0	807	
Dotation statutaire	47	0	0	0	0	0	0	0	47	
Fonds propres sans droit de reprise	854	0	0	0	0	0	0	0	854	
Réserves d'investissement	3 834	0	-221	0	-221	0	0	0	3 613	
Fonds de Générosité Publique	2 222	2 222	730	730	0	-767	-767	0	2 185	
Autres réserves	285	0	-308	0	-308	767	0	767	744	
Réserves	6 341	2 222	201	730	-529	0	-767	767	6 542	
Résultat	201	730	-201	-730	529	0	0	0	0	
Subventions d'investissement	1 229	0	0	0	0	0	0	0	1 229	
TOTAL	8 625	2 952	0	0	0	0	-767	767	8 625	

En milliers d'euros	EXERCICE EN COURS								
	Augmentation de l'exercice		Diminution ou consommation de l'exercice		Montant en fin d'exercice avant affectation du résultat par le Conseil d'Administration				
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Dont NON générosité du public		
Dotation initiale	0	0	0	0	807	0	807		
Dotation statutaire	0	0	0	0	47	0	47		
Fonds propres sans droit de reprise	0	0	0	0	854	0	854		
Réserves d'investissement	0	0	0	0	3 613	0	3 613		
Fonds de Générosité Publique	0	0	0	0	2 185	2 185	0		
Autres réserves	0	0	0	0	744	0	744		
Réserves	0	0	0	0	6 542	2 185	4 358		
Résultat	-3 701	157	0	0	-3 701	157	-3 859		
Subventions d'investissement	0	0	1 229	0	0	0	0		
TOTAL	-3 701	157	1 229	0	3 695	2 342	1 353		

Les fonds propres d'ouverture s'élèvent à 8 625 K euros dont 2 952 K euros liés à la générosité du public (GP) telle que définie par le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des normes comptables.

Les ressources reportées liées à la GP en fin d'exercice telles que calculées dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public s'élèvent à 2 336 K euros. Ces 2 336 K euros correspondent à 2 185 K euros disponibles à l'ouverture de l'exercice majorés de l'excédent annuel de GP de 157 K euros et minorés de la part de GP utilisée à hauteur de 6 K euros pour financer les investissements de l'exercice. Ainsi le montant de GP additionnel généré sur l'exercice 2022 s'élève à 151 K euros.

Réserves d'investissement

En milliers d'euros	Montant net en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Part d'affectation du résultat N-1	Montant net en fin d'exercice
Dons privés collectés en France	35		-1	33
Financement MSF USA	134		-6	128
Financement MSF SUISSE	32		-1	31
Financement MSF France	304		-13	291
INVESTISSEMENT DE 2003 POUR EXTENSION DU SITE DE MERIGNAC*	505	0	-21	484
Financement MSF USA	1 979		-120	1 859
Financement MSF SUISSE	660		-40	620
Financement MSF Espagne	691		-40	651
INVESTISSEMENT DE 2011 POUR EXTENSION DU SITE DE MERIGNAC*	3 330	0	-200	3 130
TOTAL	3 834	0	-221	3 613

* Le site de Mérignac s'entend de la plateforme logistique de MSF exploitée et louée par l'Association MSF Logistique à la Fondation.

Le résultat affecté par la décision du Conseil d'Administration en diminution des réserves d'investissements matérialise la consommation des financements au prorata de leur contribution au projet initial.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissement pratiqué sur les immobilisations qu'elles ont financé.

La totalité des subventions d'investissement ont été reprise dans le compte de résultat suite à la donation du patrimoine immobilier à MSF Association.

Fonds reportés liés aux legs ou donation

Les fonds reportés représentent le montant du futur produit des legs et donations. Ils seront soldés au moment de la réalisation du bien de la succession ou de la donation. Ils s'élèvent à 124 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Fonds dédiés

Libellé	Source	Montant en début d'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	Montant en fin d'exercice	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours
				Montant global	Dont remboursements			
Projet Antibio	Autres fonds privés	128	109	128	0	0	109	0
Fondation Innovators For Humanitarian Action (FIFHA)	Générosité du public	373	30	201	0	0	202	0
COVID	Générosité du public	194	0	176	0	0	18	0
TOTAL		695	139	505	0	0	328	0
<i>Dont Générosité du public</i>		<i>567</i>	<i>30</i>	<i>377</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>220</i>	<i>0</i>
<i>Dont Autres fonds privés</i>		<i>128</i>	<i>109</i>	<i>128</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>109</i>	<i>0</i>

Au 31 décembre 2022, les fonds dédiés qui ont été utilisés en 2022 sont constitués de 128 K euros pour le projet Antibio, de 201 K euros versés par la Fondation abritée « FIFHA – Fondation Innovators For Humanitarian Action » pour ses activités futures et de 176 K euros affectés aux activités Covid de la Fondation déployées dans le cadre du système Alerte – épidémies pour détecter et réagir aux épidémies de maladies infectieuses.

Provisions pour charges

En 2022, la provision pour charge d'exploitation concerne une perte de change latente, suite aux réévaluation des dettes et créances en devises.

Détail du passif exigible

Emprunts et dettes financières diverses

Le financement de 6 000 Keuros octroyé par l'Association MSF pour l'extension de la plateforme logistique exploitée par l'Association MSF Logistique, a fait l'objet d'un abandon de créance par l'Association MSF dans le cadre de la donation. Par conséquent la Fondation MSF a procédé à l'extinction de sa dette.

Dettes sur entités du groupe MSF-France

En milliers d'euros	Montant en début d'exercice	Variation	Montant net en fin d'exercice
Versement par l'Association MSF pour travaux 2018	5 771	-5 771	0
Versement par l'Association MSF pour le compte de MSF Logistique	165	-165	0
Versement par l'Association MSF pour travaux 2021	423	-423	0
Avances de trésorerie par MSF Association	6 359	-6 359	0
Association MSF	164	180	344
Epicentre	115	21	136
SCI MSF	0	60	60
Facture à payer	279	261	540
Total Dettes entités du groupe MSF France	6 638	-6 098	540

Le compte courant a été soldé suite à la donation du patrimoine immobilier à MSF Association. L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Dettes fournisseurs

En milliers d'euros	Montant en début d'exercice	Variation	Montant net en fin d'exercice
Fournisseurs	83	22	105
Fournisseurs retenue sur garantie	0	1	1
Fournisseurs factures à recevoir	837	-637	200
Total	920	-614	306

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	Montant en début d'exercice	Variation	Montant net en fin d'exercice
Impôts et taxes, versements assimilés	12	3	16
Personnel	26	-11	15
Organismes sociaux	93	35	128
Provisions congés payés, CET, précarité	214	35	249
Total	345	63	408

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Autres dettes

En milliers d'euros	Montant en début d'exercice	Variation	Montant net en fin d'exercice
Autres dettes	0	30	30
Grant Epicentre à verser	127	-75	52
Total	127	-45	82

Le financement à Epicentre concerne le projet d'étude Fièvre Jaune.

4.3 Détail du compte de résultat

Les produits et charges ventilés par nature, sont présentés dans le compte de résultat.

Les charges d'exploitation incluent les aides financières pour 377 K€ qui correspondent principalement au financement que la Fondation consacre à la recherche scientifique sur le projet Diatropix avec l'institut Pasteur de Dakar, et sur le vaccin contre la fièvre jaune avec Epicentre.

Le résultat financier est excédentaire de 10 K euros.

Le résultat exceptionnel déficitaire de 4 116 K euros s'explique principalement par la donation du patrimoine immobilier à MSF (extinction de la dette 11 M euros et donation VNC 17 M euros).

Le résultat net déficitaire de **3 701 K euros**, comprenant une perte de 3 933 K euros générés par l'activité immobilière tandis que l'activité courante a généré un gain de 232 K euros. L'activité immobilière correspond à la gestion patrimoniale du site de Bordeaux (Mérignac).

	Activités immobilières	Activités opérationnelles	Montant
<i>En milliers d'euros</i>			
Produits	13 816	4 145	17 961
Charges	17 749	3 913	21 662
Résultat	-3 933	232	-3 701
Résultat hors dotations aux amortissements	-3 470	241	-3 229

4.4 Engagements hors bilan

Engagements donnés en euros	Montant en fin d'exercice
SCI MSF - Location des surfaces de 14/34 avenue Jean Jaurès en TTC	170
Engagement en matière de pensions et de retraite	59
TOTAL	229

Engagements reçus en euros	Montant en fin d'exercice
TOTAL	0

Engagements en matière de pensions et de retraites

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice représentent un montant non significatif de 59 K euros.

Aucune provision pour indemnités de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes de la Fondation.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Honoraires de commissariat aux comptes

Le montant des honoraires du cabinet ERNST & YOUNG au titre de l'exercice 2022 s'élève à 13 450 euros hors taxes.

5.2 Effectif

L'effectif moyen de la Fondation MSF sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 est de 17,7 exprimé en Equivalent Temps Plein.

5.3 Contributions volontaires en nature

La contribution volontaire estimée à 118 K€, équivalent à 1,2 ETP, concerne des travaux de recherche au sein du comité scientifique effectués par des bénévoles.

5.4 Conseil d'administration

La Fondation MSF est administrée par un conseil d'administration dont aucun membre n'est rémunéré au titre de sa fonction d'administrateur.

5.5 Les trois premières rémunérations versées sur l'exercice

Le cumul annuel des trois premières rémunérations versées en 2022 par la Fondation MSF s'élève à 243 K€.

Ces rémunérations correspondent aux salaires, aux congés payés et indemnités versés dans le cadre d'éventuels départs.

Source : D.S.N (Déclaration Sociale Nominative)

Rémunération brute mensuelle des 3 premiers postes de la grille des salaires

Mme Clara NORDON	Directrice Générale	6 740 €
Dr Jean-Hervé BRADOL	Directeur d'étude	6 712 €
Mr Fabrice WEISSMAN	Directeur d'étude	5 747 €

Les 3 rémunérations ci-dessus correspondent à des postes de salariés de la Fondation MSF.

Ces personnes ne perçoivent que des revenus salariaux. Elles ne bénéficient d'aucune autre rémunération accessoire (primes, intéressement et/ou participation, avantage en nature). Leur rémunération est versée sur 13 mois.

6 PRINCIPES, REGLES ET METHODES DU C.R.O.D

Généralités

Par application du nouveau règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 (CROD) ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 (CER) ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Le **CROD** rend compte pour l'année clôturée et l'année précédente de l'origine des ressources, de la destination des dépenses et de leur financement par les ressources de générosité du public.

Le CROD classe les charges en six rubriques distinctes : dépenses de missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement, dotations aux provisions, impôts sur les bénéficiaires et reports en fonds dédiés de l'exercice.

Il regroupe les produits dans cinq rubriques distinctes : les produits liés à la générosité du public, les produits non liés à la générosité du public, les subventions et autres concours publics, les reprises de provision et l'utilisation des fonds dédiés antérieurs. Les produits liés à la générosité du public s'entendent comme l'ensemble des dons, legs et donations reçus des personnes physiques et morales ainsi que les produits qui en découlent, comme les produits financiers, les loyers, les plus-values de cessions réalisées sur des biens dont la générosité du public a financé l'acquisition.

Côté dépenses, les dépenses de missions sociales sont distinguées entre celles réalisées en France, celles réalisées à l'étranger, et les versements à d'autres organismes (par opposition aux actions directement mises en œuvre par la Fondation).

Le **CER** rend compte de l'utilisation de la générosité du public (GP) collectée sur l'exercice pour financer les dépenses de l'exercice. Il est complété par un tableau qui récapitule les ressources de GP disponibles en début d'exercice, celles issues du résultat de l'exercice, celles utilisées pour financer les investissements de l'année. Les désinvestissements nets d'actifs antérieurement financés par la GP, intervenus sur l'exercice, constituent un abondement du même montant des ressources de GP de l'année.

6.2 Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	2 437	2 437	2 111	2 111
- Legs, donations et assurances-vie	9	9	7	7
- Mécénat	101	101	199	199
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	334	334	484	484
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 039		0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public (1)	-3 625		614	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0		0	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1	0	0	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	505	201	345	270
(2) TOTAL	800	3 082	3 760	3 071
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par la Fondation	0	0	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par la Fondation	3 215	1 805	2 745	1 545
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	377	363	127	127
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	425	425	285	285
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	344	301	317	299
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1	0	1	0
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	0		0	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	139	30	84	84
TOTAL	4 502	2 925	3 558	2 341
EXCEDENT OU DEFICIT	-3 701	157	201	730

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	118	0	0	0
Prestations en nature	0	0	0	0
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	118	0	0	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	118	0	0	0
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	118	0	0	0

L'excédent de ressources de générosité du public (GP) sur les emplois de l'année financés par la GP, est de 157 K euros. Cet excédent a financé à hauteur de 6 K euros les investissements de la Fondation. Net de ces utilisations, le montant de GP collecté dans l'année mis en réserve est 151 K euros.

(1) **Autres produits non liés à la générosité du public** : En application de l'article 437-7 du règlement n°2018-06 du 05 décembre 2018, le résultat de la donation composé de la Valeur Net Comptable des immobilisations sortie et l'extinction de la dettes vis-à-vis d'MSF Association est présenté dans cette rubrique en net.

(2) **Total des produits par origine** : le total des produits du CROD ne correspond pas, en lecture directe, aux produits se trouvant dans le compte de résultat.

Les tableaux de passage présentés ci-après permettent de faire le lien entre le compte de résultat et le CROD.

Tableau de passage des charges par destination (en Keuros)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfiques	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public		
	par la Fondation	Versements à d'autres organismes	par la Fondation	Versements à d'autres organismes										
Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de stock	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres achats et charges externes	0	0	1 219	0	367	0	59	0	0	0	0	0	0	1 646
Aides financières	0	0	0	377	0	0	0	0	0	0	0	0	0	377
Impôts, taxes et versement assimilés	0	0	155	0	4	0	19	0	0	0	0	0	0	178
Salaires et traitements	0	0	942	0	37	0	172	0	0	0	0	0	0	1 150
Charges sociales	0	0	428	0	18	0	79	0	0	0	0	0	0	525
Dotations aux amortissements et dépréciations	0	0	472	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	472
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Reports en fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	139	0	0	0	139
Autres charges	0	0	0	0	0	0	13	0	0	0	0	0	0	13
Charges financières	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 160	17 160
Participations des salariés aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôt sur les bénéfiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	3 215	377	425	0	344	1	0	139	0	17 160	21 662	

Tableau de passage des produits par destination (en Keuros)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Produits liés à la générosité du public			Produits non liés à la générosité du public				Subventions et autres concours publics	Reprises sur provisions et dépréciations	Utilisations des fonds dédiés antérieurs	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Cotisations sans contrepartie	Dons, legs et mécénat	Autres produits liés à la générosité du public	Cotisations avec contrepartie	Parrainage des entreprises	Contributions financières sans contrepartie	Autres produits non liés à la générosité du public				
Ventes de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ventes de prestations de services	0	0	323	0	0	0	76	0	0	0	399
Dons manuels	0	2 437	0	0	0	0	0	0	0	0	2 437
Mécénats	0	101	0	0	0	0	0	0	0	0	101
Legs, donations et assurances vie	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	9
Contributions financières	0	0	0	0	0	1 039	0	0	0	0	1 039
Reprises sur amortissements, dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Utilisation des fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	505	505
Autres produits	0	0	0	0	0	0	415	0	0	0	415
Produits financiers	0	0	11	0	0	0	0	0	0	0	11
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	-4 116	0	0	0	-4 116
TOTAL	0	2 547	334	0	0	1 039	-3 625	0	1	505	800

Le total des produits présentés dans ce tableau de passage ne correspond pas au total des produits du Compte de résultat. En application de l'article 437-7 du règlement n°2018-06 du 05 décembre 2018, le résultat de la donation composé de la Valeur Net Comptable pour 17 160 K€ des immobilisations sorties et l'extinction de la dettes vis-à-vis d'MSF Association pour 11 447 K€ est présenté dans les produits exceptionnels en net.

6.3 Les charges par destination

Affectation analytique

Les dépenses sont analytiquement directement rattachées aux activités qui les génèrent.

Ventilation des dépenses de missions sociales

Le CROD impose une présentation des dépenses de missions sociales ventilées entre trois catégories : « actions réalisées en France », « actions réalisées à l'étranger » et « versements à d'autres organismes ».

Détail des missions sociales

La Fondation a pour missions la promotion de l'action humanitaire et sociale en France et à l'étranger ainsi que le soutien des actions de l'Association Médecins Sans Frontières dans toutes ses activités.

- La promotion de l'action humanitaire et sociale

Cette mission sociale se déploie au travers des activités du Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (Crash) qui anime le débat et la réflexion critiques sur les pratiques de terrain et le positionnement public, afin d'améliorer l'action de l'Association Médecins Sans Frontières.

- Le développement d'actions d'innovations médicales

Ces innovations se concrétisent par l'étude, la conception et la production de matériels et techniques médicales adaptés aux conditions de travail des terrains MSF accessibles aux meilleurs coûts possibles.

- Aide à la conception de prothèses et d'orthèses 3D (projet 3D)

- Application d'aide aux diagnostics des antibiogrammes (projet AntibioGo)

- Le soutien des actions de l'Association Médecins Sans Frontières au travers :

- De la contribution financière à des projets de l'Association Médecins Sans Frontières porteurs de nouvelles pratiques encore plus efficaces pour répondre aux besoins des populations

Les charges de missions sociales par destination s'élèvent en 2022 à 3 593 K euros, en augmentation de 720 K euros par rapport à 2021. Elles se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2021	2022
Projets d'innovation médicale	912	1 649
Support des opérations MSF	1 033	752
Information et sensibilisation du public	800	814
Versements à d'autres organismes	127	377
Missions sociales	2 872	3 593

Les dépenses détaillées de missions sociales s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2021	2022
<i>Projet 3D</i>	136	226
<i>Projet Antibiogo</i>	444	1 016
<i>Projet Test de Diagnostic Rapide</i>	44	16
<i>Fondation FIFHA</i>	10	190
<i>COVID-projet GOMA</i>	49	25
<i>COVID-alerte Niger</i>	229	176
Projets d'innovation médicale	912	1 649
Bourses d'études	131	0
Support mission sociale	136	164
Charges de gestion immobilière (y compris dotations aux amortissements)	766	588
Support des opérations MSF	1 033	752
Information et sensibilisation du public	800	814

Les **projets d'innovation médicale** totalisent 1 649 K euros de dépenses, en croissance de 81% sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 .

- ✓ Le projet 3D utilise la technologie 3D pour améliorer l'accès aux prothèses dans nos contextes d'intervention. C'est un enjeu majeur pour que les personnes amputées puissent retrouver leur intégrité physique et leur autonomie. Cet outil particulièrement adapté au terrain est utilisé depuis 2017 par les équipes opérationnelles de MSF à Amman en Jordanie. En 2018, le projet 3D s'est étendu à la conception de masques compressifs du visage pour les grands brûlés, aujourd'hui intégrés à la prise en charge des patients brûlés dans les programmes de MSF à Amman, en Haïti et à Gaza.
- ✓ Le projet Antibiogo est une application smartphone gratuite qui aide le technicien de laboratoire à interpréter les résultats des antibiogrammes qui, originellement, nécessitent un expert en microbiologie. L'idée d'Antibiogo est d'assister l'analyse des antibiogrammes dans les pays où il n'y a pas d'accès à ces ressources hautement qualifiées. Elle va permettre l'implantation sur les terrains d'intervention de MSF et au-delà des projets de MSF de laboratoire de bactériologie de qualité même en l'absence d'un expert microbiologiste et dans des contextes difficiles.
- ✓ Alerte Covid-19 est un système de traitement et de notification des alertes de Covid-19. Cette application créée par la Fondation en collaboration avec, Medic Mobile et Google.org à la suite d'une demande du ministère de la santé publique nigérien est aujourd'hui opérationnelle dans tout le Niger. Elle permet d'identifier les cas suspects de Covid-19 et les cas contacts des personnes suspectées d'avoir été infectées. Elle a participé grandement à la stabilisation de la situation sanitaire au Niger et des études sont en cours pour élargir son champ d'action à d'autres épidémies.
- ✓ Bourses d'études : il n'y a plus de financement de bourses d'études par la Fondation MSF.

Les dépenses d'**information et de sensibilisation du public** correspondent aux coûts du Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (CRASH) pour 814 K euros, principalement constitués de coûts salariaux.

Enfin les **versements à d'autres organismes**, soutiens financiers aux projets innovants se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	Entité bénéficiaire	2021	2022
Diatropix	Institut Pasteur Dakar	0	314
Essai clinique du vaccin fièvre jaune	Epicentre	127	52
Support au développement d'une application	Nezabutni United Ukraine	0	11
Versements à d'autres organismes		127	377

L'étude sur la fièvre jaune financée par la Fondation est conduite par Epicentre pour prouver l'efficacité du fractionnement du vaccin contre la fièvre jaune en vue d'initier un changement de pratique à grande échelle en cas d'épidémie.

Le versement à l'association Nezabutni United Ukraine correspond à un financement partiel d'une plateforme regroupant toutes les informations nécessaires à l'assistance médicale pour les patients atteints de démence et les personnes âgées ainsi que leur famille en période de guerre, en Ukraine et aux alentours des pays voisins.

Détail des charges de recherche de fonds

On distingue les frais d'appel à la générosité publique, les frais de recherche des autres fonds privés et les charges liées à la recherche de subventions et concours publics (financements institutionnels).

Les dépenses de recherche de fonds s'élèvent en 2022 à 425 K euros contre 285 K euros en 2021. Cette variation concerne principalement une hausse des charges de personnels qui est due à la refacturation du personnel mis à disposition par MSF Association et à l'embauche par la Fondation d'un poste entièrement rattaché à la recherche de fonds.

Détail des charges de fonctionnement

Le fonctionnement comprend les activités de gestion générale de la Fondation dont les activités de back office du type comptabilité et gestion de personnel, mutualisées et facturées par l'Association MSF.

Le coût des services de fonctionnement s'élève en 2022 à 344 K euros contre 317 K euros en 2021. Ils représentent une part stable de 8% du total des emplois annuels.

Détail des reports en fonds dédiés de l'exercice

Le montant des fonds affectés collectés dans l'année et non encore utilisés à la clôture de l'exercice 2022 s'élève à 139 K euros (voir 4.2 « Détail du passif » paragraphe « Fonds dédiés »).

6.4 Les produits par origine

En milliers d'euros	2021	2022
<i>Dons manuels</i>	2 111	2 437
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	7	9
<i>Mécénat</i>	199	101
Dons, legs et mécénat	2 317	2 547
<i>Revenus locatifs des actifs issus de la générosité du public*</i>	473	323
<i>Produits financiers sur placements issus de la générosité du public**</i>	11	11
Autres produits liés à la générosité du public	484	334
Contributions financières sans contrepartie	0	1 039
<i>Contributions financières avec contrepartie</i>	323	0
<i>Revenus locatifs des actifs non issus de la générosité du public***</i>	111	76
<i>Reprises de subventions virées au compte de résultat</i>	63	1 229
<i>Extinction des dettes liées à la donations immobilier à MSF Association et VNC de la donation****</i>	0	-5 714
<i>Refacturations</i>	117	386
<i>Produits exceptionnels & produits divers</i>		398
Autres produits non liés à la générosité du public	614	-3 625
Reprises provisions	0	1
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	345	505
Total produits par origine	3 760	800

*loyers perçus sur la location d'actifs dont la générosité du public a financé l'acquisition

**rémunération de la trésorerie constituée des ressources de générosité du public placées

***loyers perçus sur la location d'actifs dont l'acquisition n'a pas été financée par la générosité du public.

**** En application de l'article 437-7 du règlement n°2018-06 du 05 décembre 2018, le résultat de la donation composé de la Valeur Net Comptable des immobilisations sortie et l'extinction de la dettes vis-à-vis d'MSF Association est présenté dans cette rubrique en net.

Les dons, mécénat et legs collectés sur l'année représentent 2 547 K euros en augmentation de 230 K euros par rapport à l'année 2021.

Les autres produits liés à la générosité du public s'élèvent à 334 K euros. Ils comprennent l'intégralité des produits financiers et les revenus tirés de la location de 81% des actifs de la Fondation, pourcentage qui correspond à la part des acquisitions immobilières financée par la générosité du public.

Le total des produits lié à la générosité du public s'élève ainsi à 2 881 K euros.

Les autres produits non liés à la générosité du public montrent un solde négatif de 2 586 K euros. Il s'agit principalement de :

- - 5 714 K euros liés à la donation du patrimoine immobilier à l'association MSF ; ce montant comprend la VNC de l'immobilisation sortie pour 17 160 K euros et le produit exceptionnel de l'extinction des dettes de la Fondation envers l'association MSF pour 11 447 K euros,
- 1 229 K euros de reprises de la totalité de la subvention d'investissement relatives à l'immobilier de Mérignac,
- 386 K euros de charges facturées à l'euro, l'euro à MSF association dont 348 K euros de frais liés au patrimoine immobilier transféré et dont 37 K euros de frais de personnel au titre de la contribution du personnel du CRASH à la mission sociale d'information et de sensibilisation de l'Association,
- 369 K euros de produits exceptionnels issus d'une retenue de garantie non réclamée et de produits divers pour 29 K euros liés à un remboursement d'assurances,
- 76 K euros de loyers facturés à MSF Logistique et l'Association MSF au titre du site de Mérignac et calculés sur la part de ces actifs non financés par la générosité du public,

7. LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (EN K EUROS)

Le « nouveau » Compte d'Emploi des Ressources (CER) est présenté, conformément au nouveau règlement n°2018-06, en quatre parties :

- Ressources et emplois de la générosité du public de l'exercice ;
- Evolution du montant de la générosité du public non utilisée et libre d'affectation sur l'exercice ;
- Ressources et emplois de la générosité du public qui prennent la forme de contributions volontaires en nature ;
- Fonds dédiés liés à la générosité du public.

Le CER vient préciser l'utilisation de la générosité du public que le CROD a isolé dans la colonne « Dont générosité du public » du tableau des emplois et ressources de l'année.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	2 168	1 673	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		0
- Actions réalisées par la Fondation	0	0	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0	0	- Dons manuels	2 437	2 111
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	9	7
- Actions réalisées par la Fondation	1 805	1 545	- Mécénats	101	199
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	363	127	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	334	484
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	425	285			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	425	285			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	301	299			
TOTAL DES EMPLOIS	2 895	2 257	TOTAL DES RESSOURCES	2 881	2 801
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	30	84	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	201	270
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	157	730	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	3 082	3 071	TOTAL	3 082	3 071

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	157	730
(-) Remboursement d'avance sur financement d'immobilisations	-193	-729
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-6	-38
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 143	2 185

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	118	0	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	118	0
Réalisées en France	0	0	Bénévolat	118	0
Réalisées à l'étranger	118	0	Prestations en nature	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	Dons en nature	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL	118	0	TOTAL	118	0

FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	567	754
(-) Utilisation	377	270
(+) Report	30	84
FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	220	567

Détail des produits dédiés et non dédiés

Conformément à l'article 432-9 du règlement n°2018-6, les produits de la générosité du public sont ci-après détaillés en fonction de la volonté du financeur de les dédier ou non à des projets définis.

Produits dédiés par le tiers financeur à un projet défini et produits non dédiés	EXERCICE 2022		
	Dédié	Non dédié	Total
- Dons manuels	175	2 263	2 437
- Donations et assurances-vie	0	9	9
- Mécénat	0	101	101
- Autres produits liés à la générosité du public	0	334	334
- Utilisation des fonds dédiés antérieurs	201	0	201
Générosité du public	376	2 706	3 082

Mode de financement des emplois et immobilisations et affectation des ressources collectées auprès du public

L'ensemble des ressources de la Fondation a vocation à financer l'ensemble de ses emplois et de ses investissements, dans la limite de la restriction posée par le Conseil d'Administration à compte du 1^{er} janvier 2016 selon laquelle, les ressources non affectées issues de la générosité du public ne financent aucun investissement lié à l'ensemble immobilier de Mérignac ni aucunes dépenses relatives à l'exploitation de ce site.

Néanmoins, certaines ressources financent prioritairement certains emplois.

Les affectations prioritaires de ressources sont régies par les cinq principes suivants entérinées par le Conseil d'Administration de la Fondation :

- Dans le respect de la volonté des donateurs, les ressources affectées sont intégralement allouées aux dépenses concernées (par exemple : dons dédiés à une thématique particulière).
- Chaque activité génératrice de ressources est financée par les ressources qu'elle génère, sauf affectation contraire par un tiers. Les ressources tirées du patrimoine immobilier sont, dans cette optique, affectées prioritairement au financement de la gestion de ce patrimoine et aux investissements afférents. Ceci concerne en particulier les revenus locatifs.
- Les ressources issues de la générosité publique sont utilisées en priorité pour financer les activités liées aux missions sociales de manière générale et les subventions accordées à d'autres organismes en particulier.
- Les ressources issues de la générosité publique sont utilisées en deuxième ordre de priorité pour le financement des investissements (hors ensemble immobilier de Mérignac), puis pour le financement des frais de fonctionnement et de la recherche de fonds.
- Depuis le 1^{er} janvier 2016, par décision du Conseil d'Administration de la Fondation, les ressources non

affectées issues de la générosité publique ne financent aucun investissement lié à l'ensemble immobilier de Bordeaux (Mérignac) ni aucune dépense relative à l'exploitation de ce site.

Utilisation de la générosité publique par catégorie d'emploi

Selon les principes décrits précédemment, en 2022, la Fondation MSF a utilisé 3 094 K euros de ressources de générosité du public sur l'exercice. Au 31 décembre 2022, le solde de ces ressources s'élève ainsi à 2 143 K euros.

La générosité du public finance en 2022 :

- Les emplois de mission sociale à hauteur de 60% pour 2 168 K euros :
 - o L'intégralité des activités du Centre de Recherche sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (814 K euros),
 - o L'intégralité de la contribution de la Fondation aux projets de l'association Epicentre (52 K euros)
 - o L'intégralité des dépenses des projets alerte COVID, 3D, TDR (pour test de diagnostic rapide) pour un total de 737 K euros,
 - o 200 K euros du projet Antibio, le reste étant financé par la contribution d'MSF Association et l'utilisation de fonds dédiés antérieurs,
 - o 201 K euros d'utilisation de fonds dédiés antérieurs pour les activités de la fondation abritée,
 - o L'intégralité des dépenses de support aux missions sociales (164 K euros).
- L'intégralité des emplois de recherche de fonds (425 K euros),
- 88% des frais de fonctionnement (301 K euros), le reste étant financé essentiellement par des produits de refacturation à l'Association MSF,
- 100% des investissements non immobiliers (6 K euros) réalisés pour les projets 3D et Antibio
- 100% de la part de loyers issue de la générosité du public reversée à l'Association MSF qui a avancé les fonds pour le financement des investissements proposés par MSF Logistique.